

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 2 juin 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Christian GUÉNOLÉ

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 23 mai 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°16

CONVENTION VALTOM/ALF CONCERNANT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ
DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le fait que le VALTOM, depuis 2014, a acheté et déployé plusieurs composteurs collectifs sur son territoire, dont Ambert Livradois Forez,

Considérant, que la gestion de ces composteurs a été reprise par les maître composteurs d'Ambert Livradois Forez,

Considérant, que ces composteurs, acquis en investissement par le VALTOM, font partie de son actif,

Il convient de procéder par le biais de la convention jointe en Annexe, à un transfert de propriété de ces composteurs du VALTOM vers ALF.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 avril 2022

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Président à signer la convention jointe en annexe et à réaliser les écritures comptables nécessaires à la reprise des actifs ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président,

Daniel FORESTIER

